

Présences :

Messieurs Bruno da Silva
 Florian Wünsche
 Monica Suarez de Puga

Maire
Conseiller administratif
Conseillère administrative

Monsieur Frédéric Piguet

Président du Conseil municipal

Mesdames Bersier Julie
 Chanavat Fabienne
 Kolly Thalia
 Mancini Françoise

Munier Alexandra
N'Guessan Pélagie
Raiola Laurence
Roy Lola

Messieurs Annen Sébastien
 Bickel Pierre
 Bösch Gaspard
 Bourqui Alexandre
 Boux de Casson Fabrice
 Calame Philippe
 Germann Martin
 Iria Daniel
 Knörr Stephen

Loureiro Daniel
Megally Andrew
Pidoux Fabrice
Rastello Adrien
Riat Jean-Bernard
Saudan Guy
Thomas Sébastien
Ventouras Thierry

Excusé(e)s Cauvin Francesca
 Moro Virginie

Camuglia Joseph

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Demande relative à l'annulation de la délibération DA n° 256 – DA 25_160 et à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 552'000.- pour l'acquisition d'un Tonne-Pompe pour la compagnie des sapeurs-pompier de la Ville de Thônex et vente d'un camion tonne MAN 12.250
6. Motion du groupe Le Centre, Vert'libéral et Hors parti « Pour une dynamique accrue en faveur du jumelage avec Graveson »
7. Propositions du Conseil administratif
8. Propositions individuelles et questions
 - a. Propositions individuelles
 - b. Questions écrites
 - c. Questions orales
9. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il excuse Mme Virginie Moro, Mme Francesca Cauvin et M. Joseph Camuglia. M. Thomas aura du retard.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025

Sans remarques, le Président soumet le procès-verbal à approbation.

Par 24 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 est approuvé.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- *Confirmation des dates du voyage de législature*

Le voyage à Sempach aura lieu du 24 au 26 avril 2026, afin de tenir compte des avis exprimés. Plus d'informations suivront courant février quand les inscriptions seront confirmées.

- *Courrier*

M. Éric Fischter, habitant des Mésanges, s'étonne que le bâtiment de Rolex présente une immense barrière lumineuse qui aveugle les habitants au nord alors que les communes chénoises luttent contre la pollution lumineuse (cf. courrier annexé).

3. Communications du Conseil administratif

M. Bruno da Silva, Maire

Weekend à Graveson

Les inscriptions sont ouvertes pour le weekend de jumelage à Graveson. M. da Silva invite le l'assemblée à s'inscrire par le biais du formulaire en ligne à ce beau moment de convivialité et de partage.

Saison culturelle

Suite au drame de Crans-Montana, l'espace culturel du Bois-des-Arts et quelques bâtiments communaux font l'objet d'audits. L'administration a anticipé le fait de remettre une garde pompier qui devrait rassurer et prévenir plutôt que guérir. À titre préventif, une limitation de certains engins pyrotechniques a également été installée. Peu de spectacles les utilisent, mais en réaction à ce qui s'est passé, les devants ont été pris en attente de potentiels audits ou confirmations de conformité des lieux et du matériel.

Nouveau portail pour les subventions culturelles.

Un nouveau portail pour les demandes de subvention culturelle a été inauguré, sur le même modèle que les demandes de subvention sociale et d'aide humanitaire. L'objectif est de rendre les démarches plus transparentes et claires pour les acteurs et associations qui voudraient postuler à des aides communales. Ce souhait du Conseil administratif et des commissions est désormais chose faite. Le lien vers la page qui ouvre vers les deux portails (culture/social) est le suivant : <https://www.thonex.ch/vivre-a-thonex/mes-aides/subventions/>

Le but est d'avoir un canal unique pour toutes les demandes de subventions. Le traitement des demandes est réalisé deux fois par année.

Projection Graveside

La projection du film de l'association Graveside, notamment un retour sur son voyage à Madagascar, a été déplacé de l'espace culturel à la salle des fêtes en raison de l'affluence prévue, fruit de la communication importante effectuée par l'association, mais aussi de l'attention de la presse.

Centre aéré

Des dizaines de places supplémentaires de centre aéré ont été créées pour les familles thônésiennes cette année grâce aux partenariats renforcés avec les acteurs cantonaux tels que le CSP, Caritas et d'autres associations de jeunesse.

Un flyer suivra ces prochaines semaines pour informer la population des nouvelles possibilités. Cette augmentation était une volonté de la législature précédente, afin de faire face à la pénurie des centres aérés traditionnellement organisés par la maison des quartier. Ces 6 dernières années, plus de 250 places supplémentaires ont été créées, une dynamique positive qui permet de se rapprocher de la demande effective du terrain.

Rapport de sécurité

M. da Silva rappelle que le rapport aura lieu vendredi à la caserne. Traditionnellement, le bilan sécurité donné par la police en commission sécurité et le rapport de compagnie à la caserne étaient séparés. Le CA a souhaité innover et profiter du rapprochement de ces entités sous le même dicastère pour organiser une soirée conjointe et présenter un bilan de sécurité au sens large, avec les deux rapports respectifs.

Communication conjointe sécurité-social

Un diagnostic local de sécurité en partenariat avec la police cantonale a porté sur 22 communes, interrogeant plus de 16'000 habitants. Thônex n'en fait pas partie, ce qui a soulevé nombre de questions. La décision a été motivée par le fait qu'une premier diagnostic de sécurité a été réalisé en 2018, mais surtout qu'un sondage sur le sentiment d'insécurité en tous points comparable lancé actuellement a été mené en 2024, en partenariat tant avec la police cantonale que le laboratoire de sociologie de l'EPFL. Il a été organisé par le service social de la commune et faisait suite aux nouvelles mesures appliquées en 2024. Il est déjà prévu de faire le diagnostic retour, soit deux ans après en 2026, pour mesurer l'efficacité des mesures. Il semblait donc périlleux de se lancer dans un diagnostic local de sécurité piloté par la police cantonale pour que la commune fasse le sien 6 mois plus tard. La méthodologie et les questions seraient les mêmes, avec les risques de confusion et de sollicitation excessive de la population.

Mme Monica Suarez de Puga, Conseillère administrative

*Réponse à la motion des groupes Alternatives, le Centre-VL, PLR du 19 décembre 2023
« Sensibilisation des élus municipaux à la compréhension des enjeux planétaires »*

Mme Suarez de Puga donne lecture de la réponse.

1. Introduction

Le Service Technique accuse réception de la motion présentée le 19 décembre 2023, demandant l'organisation de formations visant à améliorer la compréhension des enjeux planétaires, afin d'orienter le Conseil municipal dans la recherche de solutions locales. Après examen, nous soumettons nos observations et recommandations.

2. Analyse et position du service

Divers ateliers avaient été présentés lors de la Commission du développement durable du 8 octobre 2024. Il avait alors été noté que ces ateliers n'étaient pas spécifiquement adaptés aux besoins du Conseil municipal et ne répondaient pas directement à la demande d'orientation stratégique sur des enjeux planétaires.

Le budget disponible pour l'exercice en cours est déjà entièrement dédié à l'assainissement des bâtiments communaux dans le cadre de la transition énergétique. Il ne permet donc pas de financer de nouvelles initiatives de formation.

Il est recommandé que les membres du Conseil municipal profitent des nombreuses ressources disponibles (publications, conférences, travaux de recherche) pour approfondir individuellement leurs connaissances sur les enjeux planétaires. Cette approche permet un enrichissement ciblé et flexible, sans engager de dépenses supplémentaires sur le budget communal.

En complément, il sera possible d'approfondir les connaissances grâce aux présentations des mandataires.

Mme Suarez de Puga tient à souligner ce dernier propos, l'idée étant de demander aux mandataires invités à la commission de développement durable de donner des formations sur les sujets donnés.

3. Conclusion

Au vu des éléments exposés, le Service Technique ne peut soutenir la motion du 19 décembre 2023, en raison des contraintes budgétaires et des priorités déjà établies pour l'année. Nous encourageons toutefois le Conseil municipal à poursuivre ses efforts de formation et d'information par d'autres moyens, notamment via la consultation de ressources existantes et l'initiative personnelle des conseillers. À ce titre, le Concept cantonal du développement durable 2030 (<https://www.ge.ch/document/concept-cantonal-du-developpement-durable-2030>) constitue une base solide et actualisée pour approfondir la compréhension des enjeux planétaires dans le cadre local.

M. Florian Wünsche, Conseiller administratif

Collaboration SMAP

Ce projet d'application de signalisation des déchets sauvages a pris fin. Le développement plus long que prévu, l'instabilité technique persistante, le manque de visibilité sur la viabilité du projet, le risque d'investissement sans garantie de résultats et un positionnement qui ne répond pas pleinement aux besoins ont mené à l'interruption, malgré la bonne volonté et l'engagement des jeunes développeurs. Les conditions ne sont simplement pas réunies pour permettre un déploiement stable dans un horizon raisonnable. En outre, la volonté est aussi de ne pas engager de nouveaux frais, ce qui aurait été le cas sous peu.

Audits incendies et mesures prises/à prendre pour les bâtiments communaux

Le drame de Crans-Montana a affecté toute la population, dont les questions légitimes spécifiques à Thônex ont été anticipées par le CA.

[M. Sébastien Thomas rejoint la séance à 20h19.]

M. Wünsche rappelle que la commune s'occupe uniquement de la sécurité des bâtiments dont elle est propriétaire. Elle n'est pas responsable de la conformité d'exploitation de bars, discothèques et restaurants, hormis le Nautica et l'auberge communale. L'inspection du feu au niveau cantonal en est chargée.

Les bâtiments communaux font l'objet d'une surveillance constante. Des analyses structurelles ont par exemple permis de mener des travaux sur les toitures et plafonds des salles de gym des écoles de Pont-Bochet et d'Adrien-Jeandin. En ce qui concerne les normes incendie, chaque bâtiment est évalué en fonction du concept incendie prévu lors de sa construction. Ces normes évoluent évidemment avec le temps, et les écoles les plus anciennes ont été récemment auditées pour en garantir la conformité. L'audit d'Adrien-Jeandin a été réalisé en 2024, ceux de Pont-Bochet et du Bois-des-Arts en 2025 ; ils n'ont pas révélé de problèmes de sécurité majeurs. Les écoles de Marcelly et de Belle-Terre, respectivement construites en 2009 et 2017, bénéficient de concepts incendie inchangés depuis leur ouverture et n'ont donc pas été auditées. Elles répondent à de nouvelles normes de compartimentage, de détection d'incendie et d'un système d'alarmes internes reliées à des centrales. Des exercices d'évacuation sont en outre pratiqués avec le DIP et le GIAP chaque année et fonctionnent bien. Tous les retours sont naturellement pris en compte pour d'éventuelles améliorations.

M. Wünsche ajoute que parmi les mesures déjà mises en place, les écoles sont toutes équipées d'armoires pour stocker les produits dangereux, et des inspections de contrôle sont organisées par les responsables de bâtiments scolaires, afin de garantir que les voies d'évacuation sont dégagées et que les directives du DIP soient respectées. Suite à l'audit d'Adrien-Jeandin, un investissement a été effectué pour la mise aux normes de portes, fenêtres, ainsi que pour la signalisation. Il reste des mesures à prévoir pour les prochains mois, notamment un réaménagement des boutons d'alarme, des mises aux normes de portes coupe-feu et de poignées antipanique, un changement de certains vitrages et, dans un deuxième temps, l'installation dans les écoles moins récentes d'un système d'alarme relié aux pompiers qui permettrait de bénéficier d'une meilleure réactivité.

Ces mesures étaient déjà prévues dans les travaux spéciaux de première priorité lors de l'établissement du budget. Or, pour éviter de devoir repasser par le CM pour débloquer un crédit et lancer au plus vite les divers travaux, un crédit d'investissement voté en 2024 pour l'entretien et l'aménagement des établissements scolaires, qui n'a pas été entièrement utilisé, sera sollicité.

M. Wünsche souhaite avant tout informer et rassurer, plutôt que lancer un débat sur ce sujet sensible. Il propose toutefois d'inscrire un point à l'ordre du jour de la prochaine commission travaux et bâtiments, afin de pouvoir présenter les audits plus en détail, et explorer les pistes pour renforcer la sécurité dans les bâtiments communaux.

4. Rapports des commissions

- **Mme Bersier, vice-présidente de la commission promotion économique**

La séance du 18 décembre 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Mot d'accueil de la Présidente et présentation du contexte
2. Vision politique et objectifs du Conseil administratif
3. Tour de table et questions éventuelles
4. Divers

Mme Bersier rapporte que la séance s'est tenue en présence de Mme Suarez de Puga et Mme Hélène Stora. Le mot d'accueil de la Présidente sera donné lors de la prochaine commission, puisque Mme Bersier la remplaçait. Un commissaire a relevé qu'il serait judicieux d'avoir les procès-verbaux de la commission économie publique de la législature précédente.

En point 2, la vision politique et les objectifs du Conseil administratif ont été présentés, sachant qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de collaborateur qui s'occupe de ce dicastère au sein de la Mairie. Les objectifs sont de renforcer les synergies entre entreprise et administration, et l'engagement d'un délégué à la promotion économique. Les divers événements en lien avec le sujet ont été évoqués. Le tour de table a ensuite été pris, et la séance a pris fin à 20h55 en l'absence de divers.

- **M. G. Saudan, président de la commission finances**

La séance du 6 janvier 2026

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2025
2. Divers

Étant donné que le rapport de M. Saudan rejoint le point 5 suivant de l'ordre du jour, **le Président** propose de l'aborder dans le cadre de ce dernier.

5. Demande relative à l'annulation de la délibération DA n° 256 – DA 25_160 et à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 552'000.- pour l'acquisition d'un Tonne-Pompe pour la compagnie des sapeurs-pompiers de la Ville de Thônex et vente d'un camion tonne MAN 12.250

Préambule

M. da Silva indique que la demande consiste en l'annulation d'une délibération votée et l'ouverture d'un nouveau crédit d'investissement de CHF 552'000.- pour l'acquisition d'une tonne-pompe. Le sujet revient au Conseil municipal alors qu'il y était déjà passé une année. Malgré le vote positif du Conseil municipal, l'administration a lancé une procédure de marché public qui a pu être détaillée en commission. Le modèle retenu et son coût sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année passée, à la différence près que le bien-fondé de la démarche a été scrupuleusement étudié et justifié suite aux remarques soulevées. **M. da Silva** invite le CM à clore l'objet en le soutenant.

M. Saudan rapporte que le crédit d'investissement a été approuvé à l'unanimité par la commission des finances du 6 janvier 2026.

Débat

M. Boux de Casson déclare au nom du PLR que le parti soutient l'achat. Il tient également à rappeler qu'il a toujours soutenu les services de sécurité et de secours locaux, particulièrement les pompiers volontaires. Bien que le PLR soit attentif aux dépenses, il sait reconnaître les besoins et souhaite que les pompiers soient équipés correctement et de façon efficace.

M. Thomas donne lecture de la délibération.

Délibération

Demande relative à l'annulation de la délibération DA n° 256 – DA 25_160 et à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 552'000.- pour l'acquisition d'un Tonne-Pompe pour la compagnie des sapeurs-pompiers de la Ville de Thônex et vente d'un camion tonne MAN 12.250

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la délibération n° 256 – DA 25_160 voté par le conseil municipal le 1^{er} avril 2025, qui doit être annulée ;
- vu les problèmes techniques rencontrés par le tonne-pompe MAN TGL 12.250 tels que fuites récurrentes au niveau de la pompe, l'usure avancée de la boîte de vitesses et l'obsolescence technologique et mécanique,
- attendu que le tonne-pompe actuel de la Compagnie des sapeurs-pompiers est en service depuis 2013 et devrait être remplacé par un nouveau véhicule plus performant et plus en phase avec les besoins actuels,
- vu les nouvelles exigences et normes à respecter afin d'être en conformité avec les normes suisses et européennes tant au niveau de la sécurité que de l'environnement,
- vu la procédure ouverte de marché public conduite qui a permis une mise en concurrence durant cet automne qui a permis de dégager la meilleure offre qualité prix qui porte sur un véhicule Rosenbauer TP AT 2400/100 qui est un véhicule de démonstration dont le prix d'acquisition est de CHF 496'484.- HT auquel s'ajoute des accessoires indispensables pour un montant de CHF 13'561.- soit un montant total TTC de CHF 551'358.-,
- vu l'offre de reprise du véhicule tonne-pompe MAN-TGL 12.250 formulée par Rosenbauer pour un montant de CHF 70'000.- HT soit CHF 75'670.- TTC, celui-ci étant inscrit pour un montant de CHF 0.- au bilan de la commune,
- Vu les coûts annuels induits par cette acquisition qui a été évaluée à CHF 65'097.-, montant qui comprend les charges d'amortissement, les charges de financement de l'emprunt et les frais d'entretien ;
- Vu l'exposé des motifs fourni par le service technique de la Ville de Thônex,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'annuler la délibération n° 256 DA 25_160 votée par le Conseil municipal le 1^{er} avril 2025 relative à l'acquisition d'un tonne-pompe pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex.
2. D'accepter l'acquisition d'un véhicule tonne-pompe TP AT 2400/100 Rosenbauer pour un montant total TTC de CHF 551'358.- en remplacement du tonne-pompe MAN TGL 12.250 en service depuis 2013.
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 552'000.- comprenant le prix d'achat du véhicule et le matériel accessoire.
4. D'accepter de revendre le camion tonne MAN TGL 12.250 à Rosenbauer dans le cadre de cette acquisition pour un montant de CHF 75'670.- TTC.
5. De comptabiliser la dépense et la recette dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la ligne budgétaire 1500.330 dès la livraison du véhicule.
7. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 3 afin de permettre l'acquisition de ce véhicule.

6. Motion du groupe Le Centre, Vert'libéral et Hors parti « pour une dynamique accrue en faveur du jumelage avec Graveson »

Le Président cède la parole à l'auteur de la motion, M. Alexandre Bourqui, qui en donne lecture.

Motion du groupe Le Centre, Vert'libéral et Hors-parti

«Pour une dynamique accrue en faveur du jumelage avec Graveson»

Exposé des motifs:

Le jumelage entre les villes de Thônex et Graveson est précieux. Des liens forts et réguliers existent depuis plus de 50 ans et la majorité des membres de notre conseil municipal partage ce constat. Il est donc important de les pérenniser mais aussi de les dynamiser et de les enrichir.

Ce jumelage est depuis le début un échange entre les populations de nos deux communes, par des échanges scolaires, des rencontres sportives et par nos fêtes biennales. Malheureusement des règles plus strictes en termes de lois, d'accueil des mineurs et de changements de mentalités dans nos sociétés actuelles ont sonnés le glas de ces activités en dehors de nos rencontres biennales, autant à Graveson qu'à Thônex.

Or, force est de constater que dans notre commune il existe de nombreuses associations qui ne sont pas toutes conscientes du jumelage. Pourtant, leur ancrage local, leur proximité avec la population et leurs activités (sport, musique, art) représentent des atouts importants pour un développement futur des relations Thônex-Graveson. Un nouvel élan et des projets originaux pourraient être alors facilités. Ces projets et nouveaux élans de jumelage entre associations méritent un soutien logistique et financier pour faciliter leur mise en œuvre. C'est pourquoi nous proposons la création d'une ligne budgétaire permettant d'aider financièrement les associations qui créeraient de nouveaux liens avec Graveson.

Cette proposition permet de multiplier les échanges entre les deux communes qui restent souvent uniquement à l'initiative des autorités de la commune de Thônex. Faciliter l'implication des associations devient ainsi un avantage pour le renforcement et la qualité des liens du jumelage.

Par ce montant à définir, la Ville de Thônex pourrait inciter financièrement les associations à imaginer ou redéfinir certaines de leurs activités (séjours, tournois, camps, ...) en tenant compte du jumelage et de liens à créer avec Graveson. Les associations bénéficieraient par ce biais d'un potentiel soutien supplémentaire à leurs activités, alors que la Ville – comprenez, le jumelage – bénéficierait quant à elle de liens renforcés sans charges conséquentes ou poids pour l'administration ou le Comité des Fêtes.

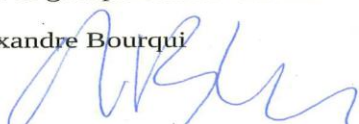
Texte de la motion:

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- étudier la possibilité de créer un fonds de soutien aux associations qui s'engagent pour des liens renforcés avec Graveson;
- établir des modalités claires pour l'attribution des soutiens;
- présenter le résultat de ses réflexions lors d'une séance de la commission Culture ;

Pour le groupe Centre-VL-HP

Alexandre Bourqui



Discussion

M. Knörr tient à demander pourquoi tout ce qui a été décrit ne pourrait être fait sans ligne budgétaire. En outre, le fait même de déposer la motion semble être la reconnaissance d'un échec du Comité des Fêtes. **M. Bourqui** répond qu'il n'a pas évoqué un échec ; il pense simplement que la ligne budgétaire inciterait les associations à trouver des liens nouveaux qui permettraient de renforcer la relation avec Graveson. **M. Knörr** entend la réponse, mais pense tout de même que le Comité des Fêtes devrait réaliser ce qui est proposé sans ligne budgétaire supplémentaire.

M. da Silva ne tient pas à s'exprimer sur la motion, mais évoque le bilan du jumelage : 200 Gravesonais qui viennent tous les 4 ans à Thônex, et une fête populaire qui a réuni 600 participants sur 3 jours lors du dernier événement.

S'il est possible d'évoquer la notion d'échec sur le seul vrai jumelage vivant du canton, mais seulement s'il n'est pas pratiqué. Lorsqu'il l'est, il s'agit d'un énorme succès populaire. **M. da Silva** conçoit cependant qu'il existe un défi dans le renouvellement des participants de la manifestation, notamment car il y a 54 ans, la pierre angulaire était les échanges scolaires, qui ne sont plus possibles depuis le Covid et n'ont pas pu être retissés en raison des complications administratives et sociales à organiser ce genre de déplacement. Le fait est que les écoles ne peuvent plus jouer un rôle actif dans le jumelage. L'enjeu est donc de le redynamiser et de faire ce que les écoles faisaient, soit que le portage du jumelage ne soit pas qu'institutionnel ou municipal par le biais du Comité des Fêtes. L'idée est de faire perdurer l'ancrage comme un objet aussi porté par la société civile et la population thônésienne dans son ensemble, en le démunicipalisant quelque peu, et en trouvant le pendant sociétal rempli précédemment par les écoles. Il a été identifié lors du 50^e que la piste des associations pouvait être intéressante, et la motion s'inscrit dans cette optique.

M. da Silva conclut que le jumelage est un succès, mais le noyau dur des participants vieillit et l'enjeu du renouvellement se profile alors qu'il n'est plus possible de compter sur les écoles. Nombre d'associations qui portaient aussi le jumelage comme Cyclotourisme chênôis et le FC Thônex/CS Chênôis n'y participent plus. Il existe une certaine difficulté municipale à coordonner l'implication des associations, il s'agit donc de définir et imaginer de nouveaux modèles pour responsabiliser les acteurs locaux et les autonomiser dans leurs liens avec Graveson.

M. Boux de Casson rejoint ce qui a été dit. Le rôle des associations a effectivement été mentionné il y a quelques semaines lors du voyage à Graveson. La question se pose de savoir si Graveson a un fonds équivalent. En outre, plutôt que d'engager d'abord des fonds qui seraient ensuite utilisés, il faudrait étudier la démarche inverse, soit que les idées soient élaborées en premier, pour ensuite être présentées au CM en vue de leur financement.

M. Calame répond premièrement à la question de M. Knörr. En tant que membre du Comité des Fêtes depuis plus de 20 ans, il a vécu les échanges entre le cyclotourisme, le foot, la pétanque, des associations dont les membres dirigeants étaient souvent des Thônésiens. Le contact avec le jumelage était d'autant plus aisé. Avec les années, la chose a un peu disparu. Si la volonté est de motiver un club de sport de faire un détour par Graveson durant un séjour dans le sud de la France, il serait judicieux de les aider logistiquement ou de participer à des frais divers pour créer des liens qui n'existent pas. Quant à la nécessité d'une ligne budgétaire ou l'idée de laisser les suggestions venir d'abord, il est tout de même plus facile d'écrire aux associations locales en offrant un appui logistique et financier, plutôt que de leur demander des idées. Une démarche proactive présente un aspect incitatif. En outre, une ligne budgétaire ne doit pas être dépensée obligatoirement, et celle proposée ne revient certainement pas à financer la totalité de la relation entre associations thônésiennes et gravesonaises. Les coûts impliqués restent mineurs et ne péjoraient pas le budget de la commune.

M. Knörr entend les arguments et avance qu'il n'a pas dit qu'il s'agissait d'un échec, raison pour laquelle il s'étonnait du besoin de ligne budgétaire pour poursuivre le jumelage. Seulement, il doute de la pertinence de « payer pour qu'on s'intéresse à nous », qui peut constituer un précédent fâcheux. En outre, la volonté de M. le Maire de démunicipaliser une partie d'un projet au moyen d'une ligne budgétaire municipale est un paradoxe qu'il tenait à relever.

Mme Mancini revient sur la suppression récente de certains budgets car il était reproché qu'il s'agissait de demandes de fonds sans projets. Bien qu'ayant participé aux échanges fructueux avec Graveson, elle se pose la question de savoir s'il aurait été possible d'investir des sommes pour les échanges entre clubs sportifs en sollicitant la rubrique des sports, par exemple.

M. Loureiro remercie M. Bourqui pour l'intérêt de la motion. Il se demande si des associations entretiennent déjà des liens entre elles. **M. da Silva** répond qu'il s'agit plutôt des associations d'aînés, mais les clubs de sport ne pratiquent plus d'échanges réguliers. Le dernier a été le club de pétanque. Au demeurant, des échanges existent par le biais des séjours de jeunes avec les TSHM, mais ils restent à la marge des jumelages communaux. Et comme mentionné, le lien citoyen des écoles s'est arrêté.

M. Calame ajoute que les artistes gravesonais viennent à l'exposition des artistes des Trois-Chêne tous les deux ans, ce qui constitue un lien associatif. En réponse à la remarque de Mme Mancini, si la rubrique du sport avait été sollicité, le club des aînés ne pourrait pas bénéficier d'un soutien. **Mme Mancini** réplique qu'elle ne suggère pas de supprimer les subventions existantes, mais de mobiliser aussi l'argent investi dans le sport pour demander aux associations sportives de renouer les liens.

Mme Roy indique qu'une discussion est en cours dans la commission des sports pour savoir ce qui est possible. L'enveloppe évoquée par Mme Mancini était pour un fonds qui n'avait pas lieu d'être sans idées, ou même sans concept de base. Ici, l'idée est de pouvoir proposer aux associations de créer des projets, avec une incitation. Par exemple, si l'association Graveside a un projet en lien avec Graveson, la ligne proposée le permettrait.

Vote

Motion du groupe Le Centre, Vert'libéral et Hors parti
Pour une dynamique accrue en faveur du jumelage avec Graveson

- Considérant que le jumelage entre les villes de Thônex et Graveson est précieux et que des liens forts et réguliers existent depuis plus de 50 ans,
- Considérant qu'il est important pérenniser ces liens mais aussi de les dynamiser et de les enrichir.
- Considérant que le jumelage est depuis le début un échange entre les populations de nos deux Communes, par des échanges scolaires, des rencontres sportives et par nos fêtes biennales.
- Considérant que des règles plus strictes en termes de lois, d'accueil des mineurs et de changements de mentalités dans nos sociétés actuelles ont sonné le glas de ces activités en dehors de nos rencontres biennales, autant à Graveson qu'à Thônex.
- Considérant que dans notre Commune il existe de nombreuses associations qui ne sont pas toutes conscientes du jumelage.
- Considérant que ces associations, par leur ancrage local, leur proximité avec la population et leurs activités (sport, musique, art) représentent des atouts importants pour un développement futur des relations Thônex-Graveson,

- Considérant qu'un nouvel élan et des projets originaux pourraient être alors facilités entre ces associations qui méritent un soutien logistique et financier pour faciliter leur mise en œuvre,
- Considérant notre proposition pour la création d'une ligne budgétaire permettant d'aider financièrement les associations qui créeraient de nouveaux liens avec Graveson,
- Considérant que cette proposition permet de multiplier les échanges entre les deux Communes qui restent souvent uniquement à l'initiative des autorités de la Commune de Thônex,
- Considérant qu'elle facilite l'implication des associations et devient ainsi un avantage pour le renforcement et la qualité des liens du jumelage,
- Considérant que par ce montant à définir, la Ville de Thônex pourrait inciter financièrement les associations à imaginer ou redéfinir certaines de leurs activités (séjours, tournois, camps, ...) en tenant compte du jumelage et de liens à créer avec Graveson,
- Considérant que les associations bénéficieraient par ce biais d'un potentiel soutien supplémentaire à leurs activités, alors que la Ville - comprenez, le jumelage - bénéficierait quant à elle de liens renforcés sans charges conséquentes ou poids pour l'administration ou le Comité des Fêtes,

Sur proposition du groupe Le Centre, Vert'libéral et Hors parti

Le Conseil municipal

Invite

Par 21 voix pour et 4 abstentions,

Le Conseil administratif à :

1. Etudier la possibilité de créer un fonds de soutien aux associations qui s'engagent pour des liens renforcés avec Graveson.
1. Etablir des modalités claires pour l'attribution des soutiens.
2. Présenter le résultat de ses réflexions lors d'une séance de la commission Culture

7. Proposition du Conseil administratif

Néant.

8. Propositions individuelles

a. Propositions individuelles

M. Riat donne lecture d'une proposition individuelle.

Depuis quelques années, je constate une recrudescence inquiétante du non-respect de la signalisation routière dans notre ville. En particulier à l'intersection de l'avenue Tronchet et de la rue de Genève, l'interdiction de tourner à gauche en direction de la douane de Moillesulaz est de plus en plus ignorée. Le même constat s'applique aux conducteurs et conductrices venant de l'avenue Adrien-Jeandin qui bifurquent illicitement à gauche, vers Chêne-Bourg. Ces infractions délibérées en journée et particulièrement fréquentes en soirée constituent une violation directe de la loi fédérale sur la circulation routière. Elles mettent en péril la sécurité des piétons et des autres usagers. À cet égard, je tiens à saluer le professionnalisme des conducteurs et conductrices de tram, qui par leur vigilance quotidienne, parviennent à éviter des accidents qui pourraient avoir de lourdes conséquences.

Afin d'éviter tout risque d'accident grave, je propose que le Conseil administratif intervienne au plus vite auprès du Conseiller d'État chargé de la mobilité. Il devient indispensable d'étudier et de mettre en œuvre des mesures concrètes pour faire respecter la signalisation en vigueur.

M. Wünsche indique qu'il existe un projet de requalification de la rue de Genève en discussion avec M. Maudet. Il prend le point évoqué pour l'ajouter aux divers enjeux de la thématique, qui reviendra probablement prochainement en commission urbanisme et mobilité, ou dans une commission conjointe future.

Mme Chanavat rebondit en demandant si la volonté est de faire respecter la loi telle qu'elle est, ou de changer ladite loi, c'est-à-dire revoir les carrefours pour qu'ils soient adaptés à la pratique. La question reste ouverte à ses yeux.

M. Knörr réagit en ajoutant que si des enjeux peuvent être rajoutés à la thématique, il serait judicieux de trouver des solutions pour stopper le flot incessant des deux-roues qui manquent d'écraser les personnes aux arrêts de tram. La situation est telle que des panneaux hors du domaine de la LCR ont été installés pour signaler aux cyclistes qu'ils ne peuvent pas passer par ces emplacements.

b. Questions écrites

M. Calame donne lecture d'une question écrite sur la dépendance informatique.

Ces jours, la Comco lance une enquête contre Microsoft pour suspicions d'abus de position dominante suite à la forte augmentation des coûts des abonnements de la suite Microsoft 365.

De plus, depuis plusieurs années/la souveraineté informatique est une question récurrente au niveau fédéral comme cantonal, sur la sécurité des données qui sont de plus en plus stockées ou partagées sur des serveurs externes aux administrations.

De nombreux logiciels open source font référence aujourd'hui, avec une communauté de développeurs importante garantissant la pérennité des logiciels, et permettent très facilement d'avoir accès à des bibliothèques d'add-on spécifiques ou de développer soi-même facilement de nouveaux outils à un coût très raisonnable.

Questions :

- Quels sont les principaux logiciels utilisés par la Ville de Thônex, lesquels sont en Open Source et lesquels ne le sont pas mais pourraient être remplacés à terme par des logiciels open source comparables existants et faisant référence ? (p.ex.. remplacement de Microsoft office par Open office).
- Quel est le montant total prévu au budget.2026 pour les achats, les abonnements et les mises à jour des logiciels ?
- Quels sont les logiciels et les sites web de type Onedrive, Dropbox, Wertransfer ou Google, utilisés par la Ville de Thônex dont tout ou-partie des données sont stockées sur le cloud et/ou partagées par des logiciels/sites soumis au Cloud Act américain ?
- Est-ce que des données sensibles, au sens LPD, sont stockées et/ou partagées par des clouds/sites soumis au Cloud Act ?
- Quelle est la vision de la Ville de Thônex et respectivement celle du SIACG pour une migration progressive vers des logiciels open source, préservant nos factures d'achat et d'abonnement de logiciels, garantissant une transparence sur la souveraineté des données traitées et permettant très souvent d'y développer des add-on spécifiques à nos besoins en raison du code source libre ?
- Les autorités de la Ville de Thônex comptent-elles saisir le SIACG pour qu'une réflexion poussée y soit abordées ?

M. Bourqui donne lecture d'une question écrite relative aux normes de sécurité incendie et aux responsabilités incombant aux communes, malgré l'intervention anticipée et les éléments de réponse déjà donnés par M. Wünsche.

Je souhaite déposer la présente question écrite relative aux normes de sécurité incendie et aux responsabilités incombant à notre commune.

Quels sont nos devoirs et responsabilités ?

Quelles sont les responsabilités légales précises de la commune en matière de prévention, de contrôle et de sécurité incendie, tant pour les bâtiments communaux que pour les établissements recevant du public situés sur le territoire communal ?

Quelles sont les bases légales cantonales et communales applicables (lois, règlements, directives), notamment en lien avec la prévention incendie, les contrôles périodiques et la répartition des compétences entre le canton, la commune, les propriétaires et les exploitants ?

La commune peut-elle fournir un inventaire des bâtiments et établissements relevant de sa responsabilité directe ou indirecte (bâtiments communaux, établissements subventionnés, locaux mis à disposition, etc.) ?

Comment se répartissent les responsabilités juridiques entre la commune, les propriétaires, les exploitants et les autorités de contrôle en cas d'incendie dans un établissement recevant du public ?

Enfin, dans le cadre de l'exercice du mandat politique, les membres du Conseil municipal peuvent-ils être exposés à des poursuites pénales ou civiles en cas de défaillances ultérieures constatées en matière de sécurité incendie ?

Cette clarification me semble essentielle afin que les décisions politiques puissent être prises en toute transparence, avec une compréhension claire des responsabilités.

J'attends des réponses précises et explicites de la part de notre Conseil administratif.

Pour rappel, M. Knörr avait posé deux questions écrites sur les séparatifs lors du dernier CM, auxquelles **M. Wünsche** donne lecture de la réponse.

Question

A Thônex, combien de rues privées sont concernées par de futures mises en conformités ?

A Thônex, dans la perspective de ces travaux avec combien de propriétaires privés l'administration, nos autorités ont-elles pris contacts et quels ont été les échos, les suivis à ces démarches ?

Réponse

La fin de la valeur locative annoncée au plus tôt en 2028 entraîne la suppression des réductions d'impôts pour les travaux d'entretien des collecteurs chez les particuliers qui peuvent payer jusqu'au plancher légal de CHF 25'000.- par parcelle, pour une mise en séparatif.

À Thônex, les études et travaux dans les quartiers de mise en séparatifs sont bien avancés :

1. Sillons - Chantemerle : Vote du crédit en mars 2026 / Travaux en juin 2026
2. Plein-Sud : vote du crédit au 1er semestre 2026 / Travaux fin 2026
3. Mise en séparatif Sittelles et Mousse 63 - lancer l'appel d'offres pour les prospections et diagnostic en début 2026
4. Collectifs privés Pierre-à-Bochet - Diagnostic finalisé et phase projet à lancer
 1. en début 2026
5. Réhabilitation et corrections des collectifs privés du réseau Corneilles et rte de Jussy 100 : Diagnostic finalisé - lancer phase projet en début 2026
6. Réhabilitation triangle Chantemerle - rte de Jussy - crédit voté le 1.10.2019 (mise en attente volontaire) - lancer l'appel d'offres pour les prospections et diagnostic en début 2026

À noter que seul les 3 premiers points concernent des projets de mise en séparatifs imposés par le Canton à travers les législations fédérales et cantonales, sachant que les deux premiers sont en phase terminale et il ne reste plus que l'étude du point 3 à lancer. Tout le reste du territoire communal fonctionne en réseau séparé.

Les autres points (4 à 6), concernent des secteurs qui sont déjà en séparatif et la Commune intervient en soutien pour diagnostiquer et solutionner des problèmes de fonctionnements identifiés, notamment à la suite de prospections et inspections dans le réseau dit "collectif privé". Dans ce contexte, le FIA rembourse les frais d'études à la Commune et les frais de réhabilitations ou de reconstructions sont à la charge des propriétaires.

Sans lien direct avec la protection de l'environnement, mais compte tenu des effets de la disparition de la valeur locative annoncée pour 2028 au plus tôt, les points 4 à 6 seront traités en priorité dès début 2026 au même titre que le point 3 (mise en séparatif) sachant que la phase diagnostic est déjà terminée pour les points 4 et 5.

M. Wünsche conclut la réponse en indiquant que la bonne nouvelle est que la commune aura terminé l'entièreté de la mise en séparatif sur le territoire d'ici la fin de l'année.

M. Knörr remercie M. Wünsche pour sa réponse claire. Sa question était motivée car lors de la commission travaux, bâtiments et routes, des problèmes avaient été soulevés par des propriétaires réfractaires qui ne voulaient pas collaborer. M. Knörr pensait que la fin de la possibilité de pouvoir déduire des impôts les frais encourus pouvait constituer une raison pour les propriétaires de retourner aux négociations sans a priori.

c. Questions orales

Néant.

9. Divers

M. Knörr évoque les informations intéressantes transmises par le Conseil administratif, en particulier des photos prises depuis le Salève pendant et hors de la Nuit des étoiles. Le constat était qu'il n'existait pas de différence de luminosité, tout simplement parce que les bâtiments qui jouaient le jeu étaient des entités publiques, et que la majorité de la pollution lumineuse urbaine vient des réclames. Il existe une loi qui oblige à éteindre ces publicités, mais la question se pose de savoir si elle est appliquée.

En outre, concernant l'étude de sécurité menée par le canton, M. Knörr cite la maxime d'un philosophe que l'Histoire a malheureusement perdu : « Une importante étude scientifique prouve que le résultat d'une étude scientifique dépend entièrement de la personne qui la finance ».

M. Knörr reste circonspect sur les conclusions de l'étude du canton. **M. da Silva** indique en complément que le CA a jugé très intéressant de comparer les méthodologies communale et cantonale, et de voir les enseignements qui peuvent être tirés de cette comparaison.

En l'absence d'autre prise de parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h09.